

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **1er décembre 2020**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Poste vacant, conseiller # 3
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

Considérant que les membres du conseil peuvent se réunir physiquement pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que la municipalité ne peut pas permettre la présence du public lors des séances du conseil dû au fait que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ;

En Conséquence,

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel.

Que la présente séance soit enregistrée afin qu'elle soit diffusée sur le site Web de la municipalité pour les citoyens et citoyennes.

2020-12-329 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 37 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame France Tardif, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois l'ordre du jour est adopté.

2020-12-330 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 3 novembre 2020

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais **appuyé** par Madame Chantal Prévost, le procès-verbal du 3 novembre 2020 est adopté.

2020-12-331 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

4. Période de questions

Aucun public présent considérant que la séance du conseil se fait à huis clos due à la COVID-19 afin de respecter les mesures sanitaires en place.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

**a. Relance d'appel aux candidatures externes –
Directeur de service incendie ;**

Sur la proposition de Madame France Tardif, **appuyé** par Madame Chantal Prévost, il est **résolu** de publier une offre d'emploi pour le poste de directeur incendie à l'externe du 2 décembre 2020 au 15 janvier 2021 ;

Que seuls les curriculums vitae reçus par courriel, par la poste et en personne seront acceptés.

2020-12-332 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

b. Évaluation candidature – pompier à temps partiel ;

Considérant que la municipalité de La Patrie a reçu deux candidatures pour devenir pompier à temps partiel pour le service incendie de la Municipalité de La Patrie, la directrice générale propose une rencontre effectuée par les pompiers avec les candidats lors d'une pratique ainsi qu'une rencontre commune des ressources humaines avec les pompiers actifs afin d'évaluer les futures recrues.

c. Dépôt des Certificats de qualification professionnelle – désincarcérations ;

La directrice générale dépose la lettre concernant les certificats de qualification professionnelle pour la désincarcération de Madame Marilou Delage et Monsieur Luc Gaudreau. Les membres du conseil prennent connaissance du dépôt.

d. Inscription formation pompier – pompier I ;

Sur la proposition Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

D'inscrire messieurs Alex Labbé, Pierre-Luc Beaulieu et Marc-Antoine Ouellette à la formation pompier I donné en présentiel, au coût de (5 500 \$ par pompier) taxes en sus plus leurs heures de formation en présentiel ;

Que les frais de déplacement et de repas, reliés à la formation soient défrayés par la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

2020-12-333 *Résolution adoptée à l'unanimité.*ⁱⁱ

e. Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour les besoins en formation des pompiers à temps partiel de la Municipalité de La Patrie ;

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal ;

Attendu que la municipalité de La Patrie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de La Patrie prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I, deux (2) pompiers pour le programme opérateur d'autopompe, deux (2) pompiers pour la désincarcération, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-St-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Madame France Tardif et **appuyé** par Madame Chantal Prévost et **résolu** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-St-François.

2020-12-334 *Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ*

f. Nomination d'un lieutenant pompier ;

Considérant que Madame Francine Talbot occupe présentement le poste de pompier à temps partiel au sein du service incendie de La Patrie ;

Considérant que Madame Francine Talbot démontre les compétences requises dans plusieurs tâches et l'organisation du service incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais

Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Et résolu unanimement

D'attribuer la promotion du poste de lieutenant à Madame Francine Talbot et de lui attribuer le salaire convenant à ce poste selon la directive de service 21 des pompiers à temps partiel de La Patrie.

2020-12-335 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}*

g. Dépôt du rapport des pratiques mensuelles des pompiers 2020 ;

La directrice générale adjointe dépose le rapport faisant état des pratiques mensuelles des pompiers à temps partiel.

h. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Entretien annuel -pompe mâchoire de vie 100.00 \$
- Décontamination et réparation de bunker 1 978.01 \$
- Test boyaux 75.00 \$

Pour un total de : 2 153.01\$ taxes en sus

2020-12-336 **Résolution adoptée à l'unanimité.^v**

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. Ajustement des dépenses du mois de juillet – pièces d'aqueduc ;

Considérant la résolution 2020-07-189 dans la quel on mentionnait une dépense de pièces d'aqueduc de 1000 \$ pour le mois de juillet 2020 ;

Considérant que le montant dépensé pour les pièces d'aqueduc fut supérieur à celui anticipé dans la résolution 2020-07-189 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil accepte d'entériner la dépense de 496.07 \$ de plus pour les pièces d'aqueduc.

2020-12-337 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}**

b. Approbation des dépenses pour la demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie approuve les dépenses d'un montant de 28 267.02\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-12-338 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}***

c. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Outillage aqueduc	217.80 \$
- Géophone	890.70 \$
- Pièces bornes-fontaines	536.34 \$
- Test eau (manganèse)	135.00 \$

Pour un total de : 1 779.84 \$ taxes en sus

2020-12-339 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

d. Demande adjoint à la voirie – Achat Microsoft 365 Personnel ;

Considérant que Monsieur Mathieu Carrier, adjoint à la voirie, demande le remboursement de l'achat de Microsoft 365 personnel d'un montant de 90.83 \$;

Considérant que ce logiciel sert à l'adjoint à faire ses rapports de voirie sur son portable personnel ainsi que les futurs rapports d'eau potable et d'égouts ;

Considérant que Monsieur Carrier prend juste quelques minutes le soir pour ses rapports et qu'il a le téléphone d'urgence de soir et de fin de semaine en tout temps et que celui-ci demande à pouvoir faire du travail à la maison comme les rapports mensuels, les rapports eau potable et tout autre rapport concernant son travail ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise le remboursement du logiciel Microsoft 365 personnel d'un montant de 90.83 \$ et l'achat d'un casque d'écoute Sennheiser d'un montant de 48.24 \$ plus taxes ;

Que le conseil municipal souhaite que tous les rapports à faire concernant le travail de l'adjoint soit fait à l'ordinateur du bureau municipal afin d'éviter que l'adjoint à la voirie ait à faire du travail à la maison le moins possible ;

Que l'adjoint à la voirie devra joindre ce temps de bureau à sa routine quotidienne.

2020-12-340 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

e. Octroi d'un mandat d'ingénierie pour le remplacement de la conduite d'eau potable rue Principale Sud ;

Considérant l'offre de services produite par la firme EXP le 27 novembre 2020, portant le numéro de référence : (LAPM) 999-00075338-PP, pour l'octroi du mandat d'ingénierie pour les travaux de la rue Principale Sud ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Richard Blais, appuyé par Madame France Tardif et résolu d'octroyer à la firme EXP, pour un montant de 7 500 \$ plus les taxes applicables, un mandat d'ingénierie pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Principale Sud.

7. Législation**8. Administration****a. Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil ;**

Considérant que les membres du conseil doivent, en vertu de l'article 6 al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :

- Qui n'est pas de nature purement privée ou
- Qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité Et
- Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$.

Considérant que l'acceptation d'un tel don marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

Considérant qu'après la demande auprès des membres du conseil, aucun membre du conseil n'a déposé d'extrait du registre public des déclarations.

b. Dépôt de l'état mentionnant le nom des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales ;

La directrice générale adjointe fait le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales en date du 1^{er} décembre 2020. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport.

c. Nominations et responsabilité des élus 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Patrie a le privilège de mandater des représentants municipaux au sein des organismes ;

CONSIDÉRANT QUE ces responsabilités et nominations demeurent effectives tant qu'elles ne seront pas remplacées ;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ont accepté ces charges ;

PAR CES MOTIFS ET SUR LA PROPOSITION de Madame France Tardif, **appuyé** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** pour chacun des élus que les nominations et responsabilités soient :

Johanne Delage, *maire*

- MRC
- Urgence
- Comité permanent des ressources humaines
- Comité mise à niveau de la route 257 Nord #2014-09-171
- Responsable de l'embellissement
- Contrée du massif - Représentante
- Comité de l'aménagement consultatif agricole (CA)
- Comité de l'économie et du développement
- Comité DGI
- Comité de la Table d'harmonisation du Mont-Mégantic
- Délégué centre local de développement (CLD) du HSF
- Délégué au comité de développement de La Patrie
- Déléguée et Présidente du Comité des Loisirs du Haut-Saint-François, Planification stratégique loisirs HSF et Comité de pilotage
- Responsable de la famille et des aînées (1) ;
- Service incendie (2)

Richard Blais, *conseiller* #1

- Voirie et aqueduc (1)
- Service incendie (1)
- Bibliothèque La Patrie et BCPE (2) ;
- Substitut Contrée du massif (1)
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (1)
- Déléguée au Comité 257

France Tardif, *conseillère* #2

- Comité permanent des ressources humaines
- Délégué au comité de développement de La Patrie
- Responsable de l'embellissement
- Délégué des loisirs HSF, loisirs La Patrie, conseil sport loisir Estrie (2)
- Bibliothèque La Patrie et BCPE (1) ;

conseillère #3 – Poste vacant

Jean-Pierre Comtois, *conseiller* #4

- Responsable de la famille et des aînées (2)
- Comité permanent des ressources humaines
- Bâtiment (1)
- Table de concertation des aînés du HSF
- Transport HSF
- Centre de recherche sur le vieillissement (LIPPA)
- Déléguée au comité de développement de La Patrie

Philippe Delage, *conseiller* #5

- Entente sur les équipements utilisés pour la déphosphatation des étangs non aérés (1)
- Voirie et aqueduc (2)

Chantal Prévost, *conseillère* #6

- Entente sur les équipements utilisés pour la déphosphatation des étangs non aérés (2)
- Sécurité civile (mesure d'urgence) (1)
- Urgence
- Bâtiment (2)
- Délégué au comité de développement de La Patrie
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (2)

➤ Mairesse suppléante

2020-12-342 **Résolution adoptée à l'unanimité.^x**

d. Entretien des espaces fleuris – 2021 ;

Considérant que la municipalité de La Patrie doit afficher une offre d'emploi pour l'entretien des espaces fleuris de la Municipalité saison 2021 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

D'afficher l'offre d'emploi pour l'entretien des plates-bandes de l'Abri-bois de la Municipalité saison 2021 au montant de 1 000 \$ pour l'aménagement et l'entretien ;

De payer en plus les services pour l'achat et la transplantation des fleurs dans les bacs pour un montant de 60 \$ pour les 6 pots et un montant de 120 \$ en dédommagement au temps d'achats des fleurs.

Que les intéressés puissent déposer une autre offre si celle-ci ne leur convient pas.

2020-12-343 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}**

e. Embellissement – Soumission pour paniers suspendus d'annuelles ;

Considérant que la municipalité veut embellir le village avec l'ajout de cinq autres paniers suspendus mit sur les poteaux d'Hydro-Québec dans le village, sur la route Notre-Dame Est et Ouest et la rue Principale Sud et Nord ainsi qu'au bureau municipal pendant la période estivale ;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que la municipalité fasse l'achat de 5 paniers suspendus comprenant les crochets, paniers suspendus et jardinières pour l'année 2021, et ce, d'un montant d'environ 175 \$ plus taxes chacune.

Que les 12 paniers de fleurs de l'année 2020 soient retournés afin de les remplir pour un montant d'environ 45 plus taxes \$ chacun ;

Que les paniers suspendus soient achetés chez Aménagement paysager Pyrus inc.

2020-12-344 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}**

f. Entretien ménagé – renouvellement de contrat 2021 ;

Considérant que Monsieur Maurice Paquette occupe le poste de conciergerie par contrat avec la Municipalité de La Patrie depuis 2014 ;

Considérant que la municipalité est très satisfaite et que Monsieur Maurice Paquette remplit les objectifs reliés à l'emploi ;

Considérant que le contrat de Monsieur Maurice Paquette est terminé et qu'il n'a pas eu d'autre contrat depuis ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie autorise le renouvellement du contrat de Monsieur Maurice Paquette au salaire de 17 \$ de l'heure pour le poste de conciergerie pour les bâtiments municipaux de la municipalité de La Patrie pour l'année 2021, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Qu'une demande d'augmentation pour le renouvellement du contrat devra être demandée par écrite avant le 31 octobre 2021.

2020-12-345 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}**

g. Renouvellement assurance MMQ 2021 ;

Attendu que nous devons renouveler notre contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte le renouvellement de leur contrat d'assurance avec la MMQ ;

Que la direction générale fasse la vérification de l'évaluation réelle des biens de la municipalité et effectue les correctifs avec la MMQ s'il y a lieu.

2020-12-346 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}**

h. Calendrier annuel du conseil 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantal Prévost, **appuyé** par Monsieur Richard Blais et **résolu** unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19 h :

- 12 Janvier
- 2 Février
- 2 Mars
- 6 Avril
- 4 Mai
- 1 Juin
- 6 Juillet
- 10 Août
- 7 Septembre
- 5 Octobre
- 16 Novembre
- 7 Décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

2020-12-347 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}*

i. Entente de partenariat – La Société des Établissements de Plein Air du Québec ;

Attendu que la Sépaq gère et exploite le parc national du Mont-Mégantic (ci-après le « Parc »);

Attendu que la Municipalité est située à proximité du Parc;
Attendu que les parties souhaitent développer le sentiment d'appartenance des résidents de la Municipalité à l'égard du Parc et favoriser les saines habitudes de vie en favorisant la fréquentation de celui-ci ;

Attendu que les parties désirent ainsi conclure un partenariat afin de favoriser l'accès au Parc aux résidents de la Municipalité, et offrir à ceux-ci une gamme d'avantages exclusifs sur les activités et services offerts dans le Parc.

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte de signer l'entente de partenariat avec la Société des Établissements de plein air du Québec pour une durée d'un (1) an du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

Qu'un montant de 562.50 \$ sera attribué pour le versement de 22.50 \$ pour chacune des 25 cartes annuelles << parc ou réseau >> pour l'accès dans un ou les parcs de la SÉPAQ.

2020-12-348 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}*

j. Dépôt de la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$;^{xvii}

Le dépôt aux membres du conseil de la liste des contrats municipaux de plus de 25 000 \$ est déposé le 1er décembre 2020 conformément à l'Article 961.3 et l'Article 961.4 du Code municipal du Québec. Celle-ci est à jour sur le site web de la Municipalité au www.lapatrie.ca.

Municipalité de La Patrie				
Contrats de plus de 25 000 \$				
Objet du contrat	Mode de passation du contrat	Nom	Montant du contrat au moment de l'attribution	Total achats
Abat poussière	sur invitation	Les entreprises Bourget inc.	29 766,61 \$	29 766,61 \$
Déneigement	SEAO et gré à gré	Les Excavations Prévost F.G. Inc.	106 740,00 \$	212 247,28 \$
Entretien des routes et Nivelage, gravier			103 642,39 \$	
Nivelage et Gravier	SEAO	9186-5154 Québec Inc. (Service Forestier Stéphane Blais)	46 363,93 \$	46 363,93 \$
Cueillette et transport des vidanges/récup	SEAO	Services Sanitaires Denis Fortier	96 482,64 \$	97 517,42 \$
Achat divers	Gré à gré	Ass. Coop La Patrie	28 239,36 \$	28 239,36 \$
Centre de tri	SEAO avec Sanitaire	Valoris	94 926,84 \$	94 926,84 \$

k. Transport de personne HSF – Prévisions budgétaires 2021 et approbation grille tarifaire usagers ;

Attendu que l'organisme le Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-St-François ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie adhère à l'organisme Transport de personnes du HSF, dont la Ville, mandataire est East Angus ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie approuve les prévisions budgétaires 2021 ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la Loi sur les transports.

Il est proposé par Madame France Tardif, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois et **résolu** :

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie autorise le paiement de sa cotisation annuelle 2021 au montant de 5 125 \$.

2020-12-349 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xviii}

l. Adoption des dépenses incompressibles 2021 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la direction générale à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget 2021;

Que les dépenses incompressibles soient celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité

Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordées par la municipalité;
- h) Les primes d'assurances;
- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité

2020-12-350 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

m. Nomination de la mairesse suppléante pour l'année 2021 ;

Sur la proposition de Madame France Tardif, **appuyé par** Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie nomme Madame Chantal Prévost mairesse suppléante, lequel en l'absence de la mairesse, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés en conformité à l'article 116 du Code municipal du Québec, pour une période d'un an. De plus, il sera le représentant suppléant à la MRC.

2020-12-351 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}**

n. Acceptation soumission : Firme d'avocats 2021-2022 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyé par** Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie retienne les services de la société d'avocats Cain Lamarre comme conseillers juridiques pour une période de vingt-quatre mois allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la convention signée entre les deux parties, et autorise la mairesse et le directeur général à signer l'entente.

2020-12-352 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xx}**

o. Achat de banque d'heures Infotech 2021 ;

Sur la proposition de Madame France Tardif, **appuyé** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accepte de prendre une banque d'heures (26h) du service informatique Infotech afin de supporter la directrice générale et son adjointe dans leurs fonctions. Un montant de 1 960 \$ taxes en sus est prévu à cette fin.

2020-12-353 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}**

p. Demande de commandites Bingo – Coopérative de solidarité Monts et Vallée ;

Considérant que le comité des loisirs de la coopérative Monts et Vallée organise des activités pour ses résidents dans le but de contrer leur isolement et leur procurer du bon temps par des loisirs en cette période où les mesures sanitaires limitent leur vie sociale, sorties, visites, etc. ;

Considérant que la coopérative Monts et Vallée a mandaté Mesdames Germaine Breton et Colette Normand pour solliciter des commandites qui seront données en prix lors de leur bingo mensuel ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil autorise un montant de 50 \$ afin de commanditer les activités des aînés à la résidence.

2020-12-354 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}**

q. Dépôt – Versement de la compensation 2020 pour la collecte sélective des matières recyclables ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de Recyc-Québec concernant le montant à recevoir par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles pour un versement de Éco Entreprises Québec (ÉEQ) : 24 958.73 \$, RecycleMédias de 1 190.38 \$ pour un total de 26 149.11 \$.

r. Dossier relatif à l'implantation de collecte de compostage résidentiel ;

Attendu que le gouvernement du Québec verse une compensation annuelle aux municipalités établi selon leur

effort pour réduire les quantités de matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement ;

Attendu que le gouvernement du Québec veut que les matières organiques soient collectées à 100 % en 2022 ;

Attendu que le coût de l'enfouissement a augmenté très fortement au cours des 3 dernières années et que le coût actuel est de 260 \$ / tonne alors que le traitement des matières organiques est de 60 \$ / tonne ;

Attendu que le conseil municipal de La Patrie étudie depuis plusieurs mois de faire l'implantation de la collecte des matières organiques ;

Attendu qu'une rencontre de discussion entre les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et Scotstown a eu lieu au cours des dernières semaines et que des représentants de la MRC du Haut-Saint-François étaient présents ;

Attendu qu'à la suite de cette rencontre chacune des municipalités devait par résolution de son conseil municipal indiqué l'option de mettre en place le plus vite possible la collecte des matières organiques ou attendre le nouveau contrat des collectes soit à compter du 1er janvier 2023 ;

Sur la proposition de Madame France Tardif

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de la Municipalité de La Patrie souhaite l'implantation de la collecte des matières organiques le plus rapidement possible et qu'elle puisse profiter d'une aide financière en vigueur actuellement ;

Que cette résolution soit transmise aux municipalités de Chartierville, Hampden, Scotstown, Lingwick et à la MRC du Haut-Saint-François.

2020-12-355

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}

s. Contribution Journal régional le Haut-Saint-François ;

Considérant que comme chaque année depuis 34 ans, le Journal régional Le Haut-Saint-François sollicite pour 2021, notre participation financière à son essor et son développement ;

Considérant le contexte pandémique qui règne, notre implication devient encore plus importante pour le maintien et l'avenir de notre média régional ;

Considérant que toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François participent financièrement au journal depuis sa création. Cet engagement de notre part permet à nos citoyens de recevoir gratuitement, toutes les deux semaines, le seul média régional qui parle des gens d'ici;

Considérant que notre contribution est établie à 1,20 \$ par personne. Cet engagement financier nous permet de bénéficier d'espaces publicitaires équivalant au montant versé. Une portion de cet espace, jusqu'à 25 % de notre contribution, peut être utilisée pour les avis publics. Le reste doit être pris par notre municipalité pour annoncer ce que nous jugerons pertinent, comme des nouvelles de notre municipalité ou autres ;

Considérant que nous pouvons également nous servir de cet espace pour mousser les activités ou événements d'organismes de notre localité (tournois, inscriptions, festivals ou fête de la famille).

Considérant que les médias écrits traversent une importante crise. Notre journal régional n'y échappe pas ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal donne une contribution de 1.20 \$ par habitant (805), soit un montant de 966 \$.

2020-12-356 *Résolution adoptée à l'unanimité.*^{xxiv}

t. Demande d'aide financière – CHSLD East Angus ;

REFUSÉE

u. Politique d'éthique de travail – rencontre comité des ressources humaines ;

La directrice générale programme une rencontre avec le comité des ressources humaines pour le montage de la politique d'éthique de travail.

v. Concours halte routière 257 Nord ;

Considérant que le concours de la halte routière situé sur la route 257 Nord a été lancé en novembre via le Facebook et le Jaseur de la municipalité de La Patrie ;

Considérant que les gens avaient jusqu'au 23 novembre 2020 pour soumettre leur coupon de participation au bureau municipal ;

Considérant que plus de 24 personnes ont soumis leurs idées de nomination de la halte située sur la route 257 Nord ;

Considérant que 23 noms ont été proposés par les citoyennes et citoyens de la municipalité de La Patrie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement

Que le conseil accepte les trois noms suivants :

1. La Halte du Soleil-Levant
2. La Halte du Ciel Étoilé
3. La Halte des Sommets

Que ses trois noms seront publicisés dans le Jaseur de décembre afin que les citoyennes et citoyens de La Patrie puissent faire le vote final afin que nous puissions nommer la halte située sur la route 257 Nord grâce à la participation des résidents de La Patrie.

2020-12-357 *Résolution adoptée à l'unanimité.*^{xxv}

w. Contribution municipale à la Route des Sommets ;

Considérant que l'année 2020 a servi à la mise en place de projets pour la Route des Sommets et que ses projets résultent de la concertation des municipalités qui ont clairement démontré leur intérêt à investir dans l'avenir de la Route des Sommets, car elle engendre des retombées importantes dans la région et contribue au dynamisme de l'économie locale ;

Considérant que deux grands projets sont présentement en cours, soient le futur site web à saveur expérientielle et le renouvellement de la signalisation de la Route des Sommets afin de refléter la nouvelle image de marque de la RDS et ainsi augmenter son pouvoir attractif ;

Considérant que ses deux chantiers visent donc à mousser la notoriété de la Route des Sommets, inviter les touristes à venir sillonner notre coin de pays, augmenter le nombre de visites de ses attraits, encourager les commerces et valoriser le panorama magnifique de la RDS ;

Considérant que l'investissement et la subvention de 410 000 \$ reçue du Ministère du Tourisme et du FARR pour un montant global de plus d'un demi-million sur trois ans en incluant la mise de fonds régionale ;

Considérant que cet investissement aura des répercussions importantes sur notre municipalité ;

Considérant que la Société de développement économique du Granit nous propose une entente de 3 ans pour la période 2021-2023 afin de leur permettre la pleine réalisation des travaux prévus et la planification de demande d'aide pour assurer la coordination, veiller au développement futur et assurer ainsi une bonne gestion de la Route des Sommets ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil accepte de signer l'entente de 3 ans proposés par la Société de développement économique du Granit

concernant la Route des Sommets pour un investissement d'environ 663.02 \$ par année;

Que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

2020-12-358 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxvi}

x. Abonnement – Québec Municipal 2021 ;

Considérant que Québec Municipal est un portail qui relie électroniquement les divers acteurs du domaine municipal dans le but d'échanger des informations, des services, de réaliser des transactions et présenter à ses abonnés des contenus pertinents et variés portant sur leurs réelles préoccupations professionnelles et sur les enjeux prioritaires les concernant directement ;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal renouvelle l'abonnement annuel pour le Québec Municipal au montant de 201.33 taxes incluses.

2020-12-359 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxvii}

y. Adoption de l'indexation du taux d'augmentation d'IPC pour 2021 ;

Considérant que cette résolution s'applique à toute personne qui reçoit une rémunération de la Municipalité, sans distinction dévolue à sa charge ;

Considérant que l'année 2020 fut une année particulière due aux mesures sanitaires et la COVID-19 ;

Considérant que le taux d'IPC est de 0.5 % au Québec pour le mois d'octobre 2020 ;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame France Tardif, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie adopte l'indexation au taux d'augmentation de 2% dû à cette année particulière, pour l'année 2021 ;

Que ce taux sera le minimum inscrit au contrat des employés pour les années à venir avec un maximum de 6 %.

2020-12-360 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxviii}

9. Urbanisme

10. Loisirs et culture

a. Appui compétitions de biathlon hiver 2021 – La Patrie ;

Considérant que le Club plein air Biathlon Estrie demande notre appui à la tenue de 2 événements majeurs de biathlon pour l'hiver 2021 dans notre municipalité. Les dates prévues pour ces événements, dans le cadre du circuit de la coupe Québec, sont les 16 - 17 janvier et 20 – 21 février 2021 ;

Considérant qu'en raison de la COVID, il est important de s'assurer que chaque partenaire associé de prêt ou de loin à la réalisation de leurs événements soit avisés et qu'ils leur aient transmis toutes les informations relatives aux mesures en vigueur en lien avec la pandémie dont il nous faudra tenir compte ;

Considérant qu'une fois l'appui de la municipalité obtenue et la validation qu'ils sont en mesure de respecter toutes les mesures, règles en vigueur sur le territoire de la municipalité de La Patrie, ils pourront aller de l'avant avec leurs autres partenaires, qui, dans certains cas, demandent que ces validations soient effectuées avant de s'engager ;

Considérant que ces compétitions respecteront les directives de la santé publique ainsi que celles de la Fédération québécoise de biathlon (FQB) avec qui ils collaborent de manière étroite ;

Considérant qu'ils ont déjà reçu de nombreuses informations et directives et tout sera mis en place pour assurer entre autres la distanciation physique et le respect des conditions d'hygiènes accrues nécessaires en période de pandémie. Ils devront aussi ajuster leurs pratiques pour respecter les limitations imposées quant au nombre de personnes présentes sur le site et ses différents plateaux en même temps ;

Considérant qu'afin de limiter le nombre de participants présents en même temps sur le site, ils feront en sorte d'étirer les courses sur toute la journée au lieu de concentrer tous les athlètes dans le même créneau horaire. Pour être encore plus sécuritaires, ils aimeraient disposer de la salle municipale et du centre communautaire afin que les athlètes et entraîneurs qui ne sont pas en action puissent se détendre en attendant les autres membres de leur club tout en respectant la distance physique nécessaire ;

Considérant que des bénévoles seraient présents à chaque endroit pour assurer le nettoyage et le respect des consignes de sécurité ;

Considérant que notre appui est indispensable à la tenue de leur beau sport. Beaucoup d'athlètes s'entraînent toute l'année pour profiter de la neige, avec la COVID, il faut qu'ils adaptent leurs pratiques, garde la sécurité comme une priorité absolue et doivent aller de l'avant, mais de façon différente, avec toute la flexibilité que la situation actuelle exige ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal appui la tenue des compétitions de biathlon à La Patrie à l'hiver 2021 à condition que l'évènement suive les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement;

Que la municipalité offre la location de la salle municipale les 16 et 17 janvier, 20 et 21 février seulement si les mesures sanitaires le permettent à cette date ;

Que la municipalité offre la présence de deux pompiers à 5 heures par jour, pour deux jours choisis par ceux-ci, avec comme équipement le véhicule incendie, le VTT ainsi que le snowbalance ;

Que si aucun pompier ne peut être présent sur place pendant les quatre dates de l'évènement, la municipalité versera un montant de 400 \$ comme commandite pour le biathlon de La Patrie 2021.

2020-12-361

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxix}

b. Concours décoration de Noël 2020 ;

Considérant que la municipalité de La Patrie invite les citoyens à décorer leur maison ou leur balcon afin de mettre une note féérique dans nos rues durant la période des fêtes et qu'il n'y a aucun coût pour participer au concours ;

Considérant que les candidats qui souhaitent participer au concours devront déposer leur candidature avant le 15 décembre au bureau municipal ou dans la boîte en acier inoxydable à l'extérieur, au 18, rue Chartier en remplissant le coupon donné dans le Jaseur municipal de décembre et aussi l'envoyer par courriel au dga.lapatrie@hsfqc.ca ;

Considérant que les prix suivants seront décernés pour les meilleures décorations : Deux cartes annuelles pour le Mont-Mégantic, Un chèque cadeau du Resto-Bar La Patrie (20 \$) et un chèque cadeau de l'Association Coopérative de La Patrie (100 \$).

Considérant que les gagnants seront choisis par la population par le biais du Jaseur grâce aux photos des participants qui seront mises dans le Jaseur municipal ;

Considérant que les personnes auront à sélectionner les trois maisons qu'ils considéreront comme les plus belles pour remporter le concours en cochant dans la case appropriée ;

Considérant que les Règlements du concours sont les suivantes :

- Le concours est ouvert aux citoyens de la Municipalité de La Patrie.
- Il consiste en l'illumination et la décoration des maisons, condos ou appartements.
- Les participants devront décorer la façade de leur habitation donnant sur la rue de façon originale et créative.
- Seules les décorations visibles de la rue seront jugées.

- Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et des décorations de Noël (effet d'ensemble), et la visibilité pour le public.
- Le concours des décors de Noël est organisé par la Municipalité de La Patrie. Un jury effectuera une visite en soirée entre les participants acceptent que les photos de leurs décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la municipalité. Pour plus d'informations, communiquez avec le 819 560-8535 ou par courriel à dga.lapatrie@hsfqc.ca.

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal affiche dans le Jaseur de décembre le concours de décorations de Noël ainsi que les prix à gagner;

Que le résultat des participants soit affiché dans le Jaseur municipal afin que la population puisse voter pour leurs trois maisons décorées préférées.

2020-12-362 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxx}

c. Vente imprimante bibliothèque municipale ;

Considérant qu'une demande à la municipalité de La Patrie de faire l'achat de l'imprimante Brother -HL 227 ODW qui servait anciennement à la bibliothèque municipale et qui a été remplacé par une plus récente ;

Considérant que la municipalité doit la vendre à titre onéreux en l'affichant pour tout le monde ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal affiche la vente de l'ancienne imprimante Brother -HL 227 ODW sur Facebook et propose aux citoyennes et citoyens de proposer une offre jusqu'à jeudi, 10 décembre 2020 à midi;

Que la meilleure offre sera considérée par la municipalité de La Patrie pour l'obtention de l'imprimante.

2020-12-363 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxi}

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

a. Dépôt de candidature - Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec ;

Considérant que la Médaille du lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui a exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise ;

Considérant qu'il y a trois catégories de médailles : la Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (couleur bronze), la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent) et la Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel (couleur or) ;

Considérant que pour être admissible à une mise en candidature par un individu ou un organisme, la personne recommandée, à la date limite de mise en candidature, doit :

- posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27) et demeurer en permanence au Québec;
- être âgée de 65 ans ou plus;
- par son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire, qui a débuté ou qui s'est poursuivi au-delà de l'âge de 64 ans, a contribué au mieux-être de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme.

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost

Appuyé par Madame France Tardif

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme Monsieur Jean-Claude Vézina afin de souligner, dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques de l'honorable J.Michel Doyon, son excellent travail comme bénévole des aînés par l'attribution de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent);

Que la municipalité soumettant la candidature doit avoir dûment rempli le formulaire de mise en candidature électronique.

2020-12-364

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxii}

b. Dépôt de candidature – Prix Hommage bénévolat-Québec 2021 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite déposer la candidature d'une bénévole exceptionnelle qui se démarque ;

Considérant que le prix Hommage bénévolat Québec 2021 est l'une des plus hautes distinctions gouvernementales en action bénévole ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost

Appuyé par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement

Que le conseil inscrit Madame Priscille Gobeil comme bénévole pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2021 ;

2020-12-365

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiii}

c. Municipalité alliée contre la violence conjugale ;

La municipalité de La Patrie s'est proclamée en octobre 2019 Municipalités alliées contre la violence conjugale. La municipalité publiera la bannière ainsi que les informations sur ses réseaux sociaux et son site Web.

d. Centraide Estrie – Campagne de souscription 2020 ;

Considérant que Centraide Estrie a comme mission de mobiliser les ressources afin d'améliorer les conditions de vie des personnes démunies et vulnérables, en collaboration avec les organismes qui œuvrent directement avec ces personnes ;

Considérant que les organismes associés de Centraide œuvrent dans quatre champs d'action qui sont de soutenir la réussite des jeunes, assurer l'essentiel (nourriture), briser l'isolement social et bâtir des milieux de vie rassembleurs ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** de publiciser dans le Jaseur municipal de décembre, Facebook et le site Web, les informations concernant Centraide Estrie afin de les aider à rejoindre le plus de gens possible.

2020-12-366

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiv}

e. Dépôt Centre d'information et de référence – Service 211 ;

La directrice générale dépose la lettre concernant l'arrivée du Service 211 sur le territoire en collaboration avec Centraide et le Centre d'information et de référence de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches qui concerne un déploiement accéléré dans toutes les régions non encore desservis à travers le Canada du Service 211 qui est un service d'information et de références vers les ressources sociocommunautaires.

f. Société canadienne du Cancer – La Maison Aube-Lumière ;

Considérant que la mission de La Maison Aube-Lumière est d'accueillir gratuitement des personnes atteintes du cancer en fin de vie et leur prodiguer des soins palliatifs de grande qualité, les accompagner, ainsi que leurs proches, en répondant à leurs besoins psychosociaux et spirituels,

contribuer à l'avancement de l'enseignement en soins palliatifs ;

**Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais**

Il est **résolu** de commander en ligne un poinsettia pour un montant de 43 \$ afin d'aider La Maison Aube-Lumière à continuer leur mission auprès des gens qui en ont besoin.

2020-12-367 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***^{xxxv}

g. Campagne – Je soutiens Québec Vert ;

Cette publicité sera publicisée sur le site Web et les réseaux sociaux.

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame Chantal Prévost le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 78 701.07 \$, Référence aux numéros de chèque 202000526 à 202000584 et références aux chèques numéros 10652 à 10682 et les chèques numéros 202000475 à 202000503 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 1 478.44 \$

2020-12-368 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

15. Rapport de la mairesse

16. Période de questions

Aucun public présent dans la salle du conseil. Due à la COVID-19 et des restrictions de la zone rouge, la rencontre du conseil se fait à mi-clos et séance enregistrée.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 35.

2020-12-369 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- i 2020-12-03 – Affichage de candidature Directeur pompier;
- ii 2020-12-03 – Donner DG et classement au dossier;
- iii 2020-12-03 – Résolution donnée DG et classée dossier;
- iv 2020-12-03 – Résolution mise au dossier;
- v 2020-12-03 – Résolution donnée DG et classement incendie;
- vi 2020-12-03 – Envoi Directeur voirie et adjoint et classement;
- vii 2020-12-03 – Dossier finalisé DG et classement;
- viii 2020-12-07 – Commande faite et Adjoint avisé;
- ix 2020-12-07 – Scan DG et courriel;
- x 2020-12-07 – Impression avec calendrier 2021 collecte (verso)
- xi 2020-11-26 – Envoi courriel Sylvie P; Faire affichage sur site web et internet;
- xii 2020-11-26 – Envoi courriel demande soumission et envoi courriel Mathieu, date limite 15 février ramener paniers;
- xiii 2020-12-07 – Résolution mis dossier et donnée à Maurice Paquette;
- xiv 2020-12-07 – Résolution donnée DG pour futures factures;
- xv 2020-12-07 – Avis public fait et publication Facebook et Site Web;
- xvi 2020-12-07 – Envoi résolution demande;
- xvii 2020-12-07 – Affichage sur site Web et Jaseur février;
- xviii 2020-12-07 – Résolution remis dépenses et envoi courriel Transport HSF;
- xix 2020-12-07 – Envoi résolution MRC Lyne Gilbert;
- xx 2020-12-08 – Envoi résolution Cains lamarre;
- xxi 2020-12-08 – Envoie résolution et contrat signé par courriel;
- xxii 2020-12-08 – Chèque fait et envoyé;
- xxiii 2020-12-08 – Résolution envoyée au muni et MRC concernées;
- xxiv 2020-12-08 – Résolution envoyée à Journal HSF et DG pour facture;
- xxv 2020-12-08 – Mise au dossier halte 257;
- xxvi 2020-12-08 – Envoi résolution sommets pour faire entente de 3 ans;
- xxvii 2020-12-08 – Mise avec les factures décembre;
- xxviii 2020-12-08 – Mis dans pochette employée;
- xxix 2020-12-08 – Envoie de la résolution municipale pour biathlon;
- xxx 2020-12-08 – Concours lancé dans le jaseur municipal;
- xxxi 2020-12-08 – Mis sur Facebook pour annonce offre;
- xxxii 2020-12-08 – Patrice Amyot se charge du texte;
- xxxiii 2020-12-08 – Demande Jean-Claude pour texte;
- xxxiv 2020-12-08 – Publicisé dans le Jaseur, Facebook et site Web;
- xxxv 2020-12-08 – Poinsettia acheté;